

DROIT D'UTILISATION DE LA MARQUE QUALIMARINE N° QMP-1176

L'Association pour le Développement de l'Aluminium Anodisé ou Laqué prend acte de la déclaration de la société :

SCHÜCO INTERNATIONAL SCS

4/6 route de Saint-Hubert
78610 Le Perray-en-Yvelines – France

selon laquelle la totalité des profilés et tôles en aluminium laqués constitutifs des gammes de produits mentionnées ci-après est laquée par des entreprises de traitement de surface certifiées QUALIMARINE®.



Sur la base de cette déclaration, l'ADAL lui reconnaît un droit d'utilisation de la marque QUALIMARINE® sous condition du respect de ladite déclaration.

Valable jusqu'au 31 décembre 2026

Émis le 12 janvier 2026

L'entreprise déclare s'engager à respecter les Conditions Générales d'Utilisation de la marque, disponibles sur www.adal-aluminium.fr/thermolaquage-qualimarine, pour les gammes de produits suivantes :

Portes et fenêtres : ADS50 – ADS60 – ADS65 – ADS75 – ADS80 – ADS90 – AWS40 – AWS50 – AWS57 – AWS 60 – AWS 74 – AWS 75 – AWS 90 – ASS 28 – ASS 39 – ASS 39 PD – ASS 41 – ASS 50 – ASS 70 – ASS 70 FD – ASS 77 – 1.KAR – AW CT 74 – ASS 67 – ASE 60/80 – ASS 80 – AD UP 75/90 – ADS 76 – Vento – VentoTherm

Volets, clôtures et portails : ALB – ARS – VOLET BATTANT – VOLET PERSIENNE – JALOUSIE RS 60

Façades : AWS 57 RO – FWS 35 – FW 50 – FWS 50 – FW 60 – FWS 60 – FW 80 – SFC 85 – AWS 75 CC – AOC 50 – AOC 60 – AOC 75 – UDC 80 – AWS 120 CC – AWS 114

Garde-corps : BLC 40 – ANTI-CHUTE

Vérandas, pergolas et abris de piscine : CMC 60 – CMC 65

Brise-soleil : ALB – CTB – CSB

Mélanie Grammaticopoulos
Déléguée Générale de l'ADAL

Le présent document ne constitue ni une certification de produit, ni une attestation de conformité délivrée par l'ADAL. La certification est délivrée exclusivement aux entreprises de traitement de surface et porte uniquement sur les prestations définies dans le Référentiel consultable sur www.adal-aluminium.fr. Les composants non éligibles (liste disponible sur demande) peuvent relever d'autres dispositifs de certification. En conséquence, l'entreprise bénéficiaire ne peut se prévaloir d'aucune approbation de l'ADAL pour les produits ou prestations hors champ de la certification.

Le droit d'utilisation est nominatif, non transférable, et repose exclusivement sur les déclarations et engagements de l'entreprise. L'autorisation peut être modifiée ou retirée conformément aux Conditions Générales d'Utilisation. La portée et la validité en vigueur sont consultables sur www.qualimarine.fr/concepteurs-fabricants.